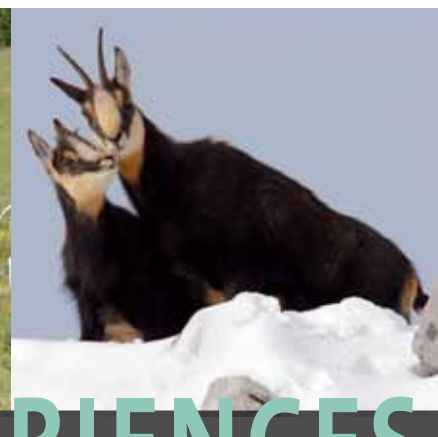


Une autre vie s'invente ici

# Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité



## RETOURS D'EXPÉRIENCES

JUILLET 2015



© J. Thorette

# SOMMAIRE

Avant-propos	p. 3
Qu'est-ce que la biodiversité et pourquoi la préserver ?	p. 4
La biodiversité dans les Parcs - Stratégie nationale pour la biodiversité	p. 5
Des actions spécifiquement en faveur de la biodiversité	p. 6 - 8
Carte de France des 51 Parcs naturels régionaux	p. 9
Prise en compte de la biodiversité dans les politiques territoriales : urbanisme, gestion forestière, énergie, agriculture, aménagement du territoire, gestion des risques naturels, tourisme...	p. 10 - 13
Éducation à la nature	p. 14
Quelques actions interparcs	p. 15

# Avant-propos

Depuis près de 50 ans, les Parcs naturels régionaux (PNR) constituent des territoires d'exception, correspondant à une volonté locale de porter un projet concerté de développement durable. Les PNR, territoires habités, vivants et accessibles, sont reconnus au niveau national voire international pour leur valeur patrimoniale et paysagère forte mais fragile.

Créés à l'initiative des Régions, les Parcs sont des regroupements de collectivités territoriales engagées dans un développement durable. L'enjeu est de conjuguer préservation et valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager avec une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel.

2 000 agents travaillent aujourd'hui dans 51 PNR qui couvrent 15 % de la surface de la France et constituent ainsi la première infrastructure écologique territoriale.

Les retours d'expérience présentés dans cette plaquette montrent le rôle majeur joué par les PNR dans la mise en œuvre des politiques publiques « biodiversité » ainsi que, plus globalement, la grande diversité des projets, des partenariats et des acteurs locaux impliqués en faveur de la biodiversité sur les territoires de PNR : collectivités territoriales, agriculteurs, forestiers, associations, conservatoires, laboratoires de recherche, entreprises...

**Agir en faveur de la biodiversité, c'est agir sur les causes de son déclin.**

**C'est ce que font les Parcs naturels régionaux au quotidien.**



GRTgaz et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France sont engagés depuis 2010 dans un partenariat national autour de 3 axes principaux : la transition énergétique, la biodiversité et l'éducation à l'environnement. Des conventions locales entre GRTgaz et des Parcs sont par ailleurs conclues sur des thématiques plus spécifiques à chaque territoire. Si le réseau de GRTgaz est en interaction permanente avec le milieu naturel, c'est d'abord du fait des bandes de servitude que constituent les parcelles de terrain situées au-dessus des 32 000 km de canalisations enterrées. Gérées écologiquement, ces bandes de servitude deviennent potentiellement de véritables corridors écologiques. Faire du réseau de transport de GRTgaz un véritable maillage de continuités écologiques est l'un des objectifs principaux du travail mené avec les Parcs. Des pratiques de gestion différenciée ont ainsi été définies et mises en œuvre sur des bandes de servitude et des sites industriels au sein de plusieurs PNR. Ces actions participent à la concrétisation de l'engagement de GRTgaz au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Fort de cet « engagement SNB », GRTgaz entend poursuivre sa démarche dans un esprit d'écoute et de co-construction avec les acteurs des territoires.

Plaquette réalisée avec le soutien de :





## ► Qu'est-ce que la biodiversité ?

Le mot « biodiversité » provient de la contraction de « diversité biologique ». La biodiversité est ainsi la variété et la diversité de l'ensemble du vivant (faune, flore, champignons, bactéries, virus et êtres humains bien sûr!...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

On peut distinguer 3 niveaux de biodiversité : celle des individus (diversité génétique), des espèces (diversité spécifique) ou des milieux de vie (diversité écosystémique).

La biodiversité est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution et constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale inestimable.



## Pourquoi préserver la biodiversité ?

- la diversité génétique au sein d'une espèce et spécifique à celle-ci, permet de s'adapter aux changements,

notamment climatiques, et d'assurer ainsi la survie du vivant

- les espèces sont uniques, irremplaçables et interdépendantes. La disparition de l'une d'entre elles aura des conséquences plus larges sur l'ensemble de l'écosystème, notamment au travers de la chaîne alimentaire

- la biodiversité est à l'origine de nombreux « services rendus » essentiels à la société, auxquels il est difficile et coûteux de suppléer : services d'approvisionnement (production de nourriture, d'énergie...), de régulation (épuration des eaux par la flore, production d'oxygène, pollinisation, régulation des crues...), de tourisme et loisirs... La biodiversité est également source d'inspiration pour les innovations humaines (recherche médicale...).

# La biodiversité dans les Parcs

Du fait de la richesse de leur patrimoine naturel et de leur démarche proactive pour le préserver, les territoires de PNR comprennent des surfaces importantes d'espaces protégés :

- Plus de la moitié de la surface terrestre des Réserves Naturelles, les Parcs en étant souvent les gestionnaires

- Une surface trois fois plus élevée en arrêtés préfectoraux de biotope

- 18,9 % de la surface française terrestre en Natura 2000 (12,41 % en France), les Parcs étant les 1<sup>ers</sup> opérateurs et animateurs de sites Natura 2000 en France

- 18 des 42 sites français reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides
- 9 des 13 réserves de biosphères françaises.



Photos : Grand tétard, Tortue luth, Phoque veau marin, Lis martagon, Drosera à feuilles rondes et Flamant rose

Les Parcs naturels régionaux abritent de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques. Mais cette biodiversité « remarquable » ne doit pas occulter l'importance de la biodiversité associée aux paysages du quotidien, qui joue un rôle essentiel pour le bon fonctionnement des écosystèmes.

Les territoires de Parcs, qui recèlent de nombreux « réservoirs de biodiversité » ainsi que d'importants « corridors écologiques », constituent par ailleurs une contribution majeure à la Trame verte et bleue, outil

d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national.



Données et illustrations fournies par le Service du Patrimoine Naturel (SPN) du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)



## La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

La SNB est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994.

La nouvelle SNB 2011-2020 fixe pour ambition commune de :

- préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité,
- assurer l'usage durable et équitable,
- réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a déposé un dossier d'engagement volontaire à la SNB. Ce projet intitulé « La transversalité, un moyen de mobiliser des acteurs variés autour de la biodiversité » regroupe six actions innovantes, qui mettent en avant le rôle d'impulsion de la FPNRF vis-à-vis du réseau des PNR sur des champs liés à l'expérimentation du réseau des Parcs et leur approche territoriale et transversale de la prise en compte de la biodiversité.

# Des actions spécifiquement en faveur de la biodiversité

➤ Les actions des Parcs naturels régionaux en faveur du patrimoine naturel s'articulent autour de 4 fondements : connaître, protéger, gérer et valoriser ce patrimoine. Les retours d'expériences présentés ci-dessous illustrent ces 4 modes d'action.

## La Grand'Mare rajeunit de 100 ans !

Située dans le marais Vernier, la Grand'Mare a vu son fonctionnement écologique mis en péril dans les années 80, en raison d'un envasement important (hauteur d'eau inférieure à 20 cm), condamnant la majeure partie de la faune et de la flore. Pour rajeunir de 100 ans cet étang naturel, le plus grand de Haute-Normandie, un projet multi-partenarial s'est mis en place avec l'Union européenne, l'État, la Région, le Département de l'Eure, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Fédération des Chasseurs de l'Eure (gestionnaire), le PNR des Boucles de la Seine normande (coordinateur scientifique) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (propriétaire). L'étang a été curé. 250 000 m<sup>3</sup> de vase ont été extraits. La quatrième phase de curage s'est achevée en juillet 2013 et la profondeur moyenne est désormais d'1,5 mètre. Les boues extraites ont été épandues sur les terres agricoles du plateau.



● Nicolas GAVARD - Directeur de la Fédération des chasseurs de l'Eure

« Le partenariat avec le Parc est né de la nécessité de curer l'étang de la Grand'Mare, ce qui a constitué une opération unique en France, de par l'ampleur des travaux et des coûts financiers. Le partenariat se poursuit encore aujourd'hui avec le suivi écologique de la zone restaurée, permettant ainsi de mesurer les effets et bénéfices à long terme de la mesure de gestion mise en place. »

## La lutte engagée contre les espèces exotiques envahissantes

La préservation de la biodiversité des quelques 4 000 étangs du PNR de la Brenne est un enjeu majeur de la charte du Parc. Depuis l'arrivée, en 2007, de l'Écrevisse rouge de Louisiane, des actions ont été engagées selon 3 axes : piégeage direct, recherche scientifique, communication/ accompagnement. En 2009, une brigade de gestion des espèces exotiques envahissantes a été créée. Elle assure le piégeage dans les étangs appartenant aux communes et à des propriétaires partenaires. Le Parc répond à la demande et améliore la connaissance sur la distribution de l'espèce. À ce jour, plus de 270 000 écrevisses ont été capturées. Des propriétaires participent également au piégeage sur leur étang et communiquent régulièrement leurs résultats de capture. Sur environ 400 étangs prospectés, 112 hébergent l'écrevisse. Ces actions d'études, de veille et d'accompagnement sont indispensables pour espérer « contrôler » l'expansion de l'espèce et éviter toute nouvelle colonisation.



● Patrick LEGER - Président de la Fédération de Pêche de l'Indre

« Ce programme durable de lutte contre l'Écrevisse rouge de Louisiane, coordonné à l'échelle du Parc, en partenariat avec les acteurs locaux et accompagné de suivis scientifiques ainsi que de campagnes de communication, apparaît indispensable pour la sauvegarde paysagère, biologique et sociale de la Brenne. »

## Le bouquetin, de retour en Chartreuse !

Après des années d'absence, le bouquetin des Alpes est de retour sur le massif de la Chartreuse. 30 animaux ont été lâchés sur la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse au cours des années 2010 et 2011. La présence ancienne du bouquetin en Chartreuse attestée par l'impossibilité d'un retour spontané. La présence de milieux naturels favorables répondent aux critères de la charte nationale de réintroduction de l'espèce. Fruit d'une longue préparation, cette opération visait d'abord à installer un noyau de population, pour qu'il devienne ensuite pérenne sur l'ensemble du massif. Cette action a pu se réaliser grâce au soutien de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, du Parc national de la Vanoise, du laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de la Savoie ainsi que de l'ensemble des membres du Groupe National Bouquetin. Des opérations similaires ont été réalisées dans les PNR des Pyrénées ariégeoises, du Queyras et du Vercors.



● François COUILLOUD - Délégation régionale Alpes-Méditerranéen-Corse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

« *Quels que soient les moyens mis en œuvre et le niveau de préparation d'une opération comme celle de réintroduction du bouquetin portée par le PNR de Chartreuse, l'appropriation par les acteurs locaux est un gage de réussite essentiel.* »

## Une protection concertée pour l'Apron du Rhône

Le Verdon est une rivière abritant une espèce de poisson emblématique et menacée : l'Apron du Rhône. C'est aussi un espace aménagé par plusieurs barrages hydroélectriques et très prisé pour les activités aquatiques (baignade, pêche, canyoning, randonnée aquatique...), avec le risque qu'un piétinement répété du fond de la rivière, notamment en période estivale, n'impacte le milieu de vie de la population d'Apron du Rhône dans le Grand Canyon du Verdon. Afin de répondre à ces enjeux, le PNR du Verdon s'est positionné dès 2010 comme médiateur, engageant une démarche de concertation : comment concilier préservation d'un environnement exceptionnel et très fragile et maintien des activités économiques et de loisirs ? Après 2 ans de concertation, un arrêté interpréfectoral de protection de biotope a vu le jour. Outil relativement souple, il a permis la co-construction locale du projet de réglementation des activités. L'arrêté correspond aussi à l'idée d'une réglementation non figée, pouvant être redéfinie dans le temps, en fonction de l'évolution des enjeux et des pressions.



● Louis FONTICELLI - Président de la Fédération de Pêche du Var.

« *Le Verdon est une destination historique pour la pêche sportive en eaux rapides, réputée pour la recherche des truites lacustres. C'est aussi une rivière soumise à de fortes perturbations, qui mérite à ce titre une gestion adaptée, cohérente et concertée, visant la préservation de son écosystème aquatique sensible. La Fédération de Pêche du Var a travaillé avec le Parc pour que ces 2 enjeux soient bien pris en compte dans l'arrêté.* »



## Sauvegarde d'une espèce sensible sur le Plateau de Millevaches : la moule perlière



Le PNR de Millevaches en Limousin travaille activement pour mieux connaître et préserver la moule perlière sur son territoire. Les populations de ce mollusque, très exigeant en termes de qualité du biotope, ont très fortement régressé en France au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Au moins 32 rivières du territoire du Parc sont occupées par l'espèce mais sa répartition reste largement méconnue.



La Vienne amont héberge une population remarquable qui s'étale sur 65 km. Un secteur de 15 km abrite un noyau de plus de 15 000 individus (estimation par modèle mixte), avec 43 % de juvéniles et des densités élevées de Truite fario (poisson hôte des larves). C'est l'une des 5 dernières populations fonctionnelles de France. Le travail réalisé \* sur la Vienne a été primé par le MEDDE en 2012 (grand prix Natura 2000) et se poursuit par des programmes d'actions à l'échelle du bassin versant impliquant de nombreux partenaires et coordonnés par le PNR.

*\*Rapport complet consultable sur [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)*



● David NAUDON – Chargé de mission biodiversité Limousin Nature Environnement (LNE)

*« Les PNR de Millevaches en Limousin et du Périgord-Limousin sont des moteurs essentiels du Plan national d'actions pour la moule perlière que LNE anime. Données, protocoles, études, moyens techniques et humains mis en commun, sont autant d'exemples de cette collaboration fructueuse. »*

## À la découverte de la biodiversité ultramarine de l'Oyapock

Au travers du programme Oyapock Nature, programme de coopération entre la Région Guyane et l'État de l'Amapa (Brésil), le PNR de la Guyane a entre autres missions, d'inventorier la biodiversité de la basse vallée de l'Oyapock : territoire, couvrant une partie de l'Est de la Guyane et du Nord du Brésil. Si les 9 expéditions scientifiques ont rapporté une moisson d'informations encore en cours de traitement, la mission n° 2 a offert l'opportunité de découvrir une nouvelle espèce d'oiseau en Guyane, *Hylophilus semicinerus*, le Viréon à gorge grise ; un viréonidé de petite taille, fréquentant la mangrove fluviale dégradée de la zone prospectée. L'ensemble des expéditions montre que la basse vallée de l'Oyapock constitue un macro-écosystème riche, complexe, cohérent, encore peu étudié et qui mérite l'attention de tous les acteurs dans le but de mieux connaître, pour mieux préserver la biodiversité.



● Ricardo MOTTA PIRES - Directeur du Parc brésilien Cabo Orange

*« Sans cette coopération entre la Guyane et le Brésil, il serait très difficile de nous occuper seuls de tout le fleuve Oyapock. Je pense que nous sommes sur le bon chemin en conjuguant nos efforts en termes de travail. »*





Echelle des OCM non représentée

# Prise en compte de la biodiversité dans les politiques territoriales

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

## URBANISME :

### du porter à connaissance du Parc aux enjeux Trame verte et bleue partagés

Des porter à connaissance sont élaborés depuis une quinzaine d'années par le PNR de Lorraine, basés sur une fine connaissance du terrain et motivés par une ambition de vulgarisation. Ils sont adressés aux porteurs de projets dans un esprit collaboratif. Les données sur le patrimoine et les notions transversales comme le paysage ou la trame verte et bleue sont transmises et expliquées par l'équipe du Parc. Elles peuvent notamment être utiles lors de l'élaboration de Plans locaux d'urbanisme (PLU), dans l'idée de créer des zones naturelles ou agricoles indicées « Corridors Écologiques » qui permettent à la fois la préservation d'un patrimoine naturel remarquable ou fragile, dépendant des réseaux écologiques, et la poursuite des activités socio-économiques.



● Henri POIRSON - Maire de Dieulouard (54)

« Nous avons la chance d'avoir un superbe patrimoine naturel sur la commune. Je souhaite que nous donnions l'exemple sur la manière d'intégrer sa protection et sa valorisation sans contredire notre développement et en montrant que cela permet de lutter contre les effets du changement climatique, d'anticiper les politiques à venir et d'améliorer notre cadre de vie. »

## GESTION FORESTIÈRE :

### un engin côtoie les écrevisses à pattes blanches

Les cours d'eau sont des espaces vivants, particulièrement riches en biodiversité. Leur préservation est une priorité de la Directive cadre sur l'eau. En 2002, le PNR du Morvan, en relation avec l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL), a recherché des outils et techniques pour préserver la biodiversité, notamment les écrevisses à pattes blanches, lors de l'exploitation forestière. Une solution légère a été trouvée, mise en place et largement développée en Morvan lors d'un programme LIFE avec le CIPREF (entrepreneurs de travaux forestiers). Un pont temporaire constitué de billons et de tubes permet le libre passage de l'eau et un travail dans de bonnes conditions économiques. Il est enlevé en fin de chantier. Le lit du cours d'eau et ses berges ne sont ainsi pas touchés et l'activité de l'entreprise non perturbée. Aujourd'hui, cette solution est largement mise en œuvre en France.



● Cédric TURE - Animateur CIPREF

« Les entreprises de travaux, initialement méfiantes, utilisent régulièrement cette technique. Le coût d'installation, relativement modeste permet de ne pas déséquilibrer l'équilibre économique du chantier. Notre partenariat, inscrit dans la Chartre Forestière du Territoire, a permis d'acquérir et de mettre à disposition des kits de tuyaux. C'est un bon exemple de collaboration entre une association professionnelle, le Parc du Morvan et la Police de l'eau. »

## ÉNERGIE :

### la filière bois-énergie contribue à la biodiversité des haies en Avesnois

La préservation du bocage présent sur son territoire est un enjeu majeur du PNR de l'Avesnois. Le Parc cherche à montrer l'utilité économique et écologique des haies à travers le développement de la filière bois-énergie. En effet, la production de bois déchiqueté amène à conduire les haies basses en haies hautes, ces dernières étant plus favorables à la biodiversité. La réalisation de plans de gestion de bocage dans les exploitations agricoles permet de réaliser des actions en faveur de la biodiversité, notamment pour la Pie-grièche grise. Les plans de gestion visent aussi à estimer précisément la ressource en bois mobilisable de manière pérenne. En choisissant le chauffage au bois déchiqueté, les exploitants agricoles maintiennent leur linéaire de haies et la biodiversité est préservée.



- François BONAMY - Agriculteur en production biologique à Solre-le-Château

« Je me suis engagé aux côtés du Parc pour le développement de la filière bois énergie. En 2013, j'ai installé une chaudière à bois déchiqueté et je compte maintenant réaliser un plan de gestion de bocage pour allier utilisation d'une énergie renouvelable et amélioration de la biodiversité sur mon exploitation. »

## AGRICULTURE :

### intégrer la biodiversité dans la gestion du risque parasitaire

Lancé en 2010, le programme LIFE + Chiro Med vise à assurer la conservation et la gestion intégrée de deux espèces de chauves-souris : le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. C'est notamment dans ce cadre que l'effet néfaste de l'utilisation de certains traitements antiparasitaires bovins sur les insectes coprophages, qui dégradent et recyclent les matières fécales des troupeaux, a été mis en avant par le PNR de Camargue. Ces insectes sont en effet une source alimentaire pour les deux espèces de chauves-souris. Afin de réduire la mortalité de ces insectes, des éleveurs volontaires ont testé une gestion du parasitisme non systématique, avec l'utilisation de produits spécifiques aux parasites détectés et non-toxiques pour l'environnement. L'expérimentation de ce changement de pratiques a été positif : l'état sanitaire du bétail est identique, voire meilleur, et le coût des traitements n'a pas augmenté.



- Monsieur Jean-Louis PLO de la manade du même nom.

« Les deux structures qui m'ont apporté le plus de soutien sont le Parc et les Amis du marais du Vigueirat. Ces changements de pratique n'ont pas engendré de modifications majeures quant à la gestion de mon troupeau. La différence qu'il y a est plus de l'ordre de la perception personnelle, à savoir : bien surveiller le troupeau et traiter à bon escient avec des produits plus respectueux ».



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : la biodiversité par le paysage en Auvergne

Le PNR du Livradois-Forez et le PNR des Volcans d'Auvergne ont travaillé en partenariat avec le Pays du Grand Clermont dans une logique d'articulation de leur Charte avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Clermont. Ils ont notamment produit une carte qui repère les structures paysagères à reconnaître, préserver et valoriser dont les continuités du domaine de l'eau, les dynamiques d'urbanisation linéaire et tentaculaire, les coupures garantes de la lisibilité paysagère, etc. Les PNR l'ont traduit, chacun, dans leur Plan de Parc par un focus, extrait enrichi sur les espaces de recoupement avec le SCoT, à la même échelle et avec des dispositions spécifiques. Ainsi, des vallées, des corridors écologiques fragiles et des réservoirs de biodiversité vecteurs d'image emblématique sont à maintenir et préserver dans les PLU.



● Diane DEBOUAISSNE - Architecte-paysagiste au CAUE du Puy de Dôme

« Le CAUE a été associé à ce travail, qui donne un outil de compréhension des enjeux paysagers, utilisable lors des projets d'aménagement et de planification. Les cartes permettent de pointer les enjeux et les fragilités, reconnus dans le SCoT, et qui couvrent également l'essentiel des enjeux de continuité écologique. »

## GESTION DES RISQUES : mare incendie favorable aux grenouilles

Actuellement, on constate une régression du nombre de mares et de la qualité de leurs eaux sur l'ensemble du territoire français. La principale cause de régression est la perte de leurs usages. Le PNR des Caps et Marais d'Opale travaille depuis 2000 pour redonner des usages aux mares (abreuvement du bétail ou de la faune sauvage, lutte contre le ruissellement...). En 2007, il étudie la possibilité de redonner un usage perdu : la lutte contre les incendies. L'objectif étant d'avoir une mare qui réponde aux aspects de défense incendie mais aussi aux critères nécessaires pour la présence d'une faune et d'une flore adaptées au milieu. Pour qu'une mare soit validée par les services incendies, il est nécessaire qu'elle réponde à un certain nombre de critères que vous pouvez retrouver sur le Guide Technique disponible en téléchargement sur [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr).



● Monsieur LEDUC - Maire de Brunembert

« Il y a déjà eu deux incendies dans le village. La commune est responsable de la couverture du risque incendie. Un propriétaire avait besoin de couvrir ce risque. Sachant que le Parc proposait des aides pour des mares à la fois « biodiversité » et « incendie », le propriétaire et moi-même avons pris contact. Le projet a rapidement été mis en place. Une solution économiquement et écologiquement intéressante ! »

## TOURISME : de bonnes conditions d'accueil des grues cendrées pour un développement local

Les landes rases de la région offraient jadis de grands espaces propices au stationnement des grues cendrées. Aujourd'hui, l'oiseau profite de dortoirs humides combinés à la présence de vastes étendues agricoles pour le gagnage. Le sujet mobilise depuis 1992 des partenaires fédérés autour d'un projet commun de connaissance, de préservation des conditions d'hivernage, d'information et de mise en valeur écotouristique. La charte Grus Gascogna regroupe depuis 2000 le PNR des Landes de Gascogne, la LPO, deux réserves naturelles, le Conseil général, la fédération des chasseurs et la chambre d'agriculture des Landes. Par des temps d'échange, de formation, de visites, chaque acteur touristique impliqué renforce sa culture sur l'oiseau et peut ainsi conseiller, orienter ou sensibiliser ses hôtes. Pour voir l'ensemble de l'offre de sorties et séjours à thème : [www.grueslandesdegascogne.com](http://www.grueslandesdegascogne.com)



● Sophie et Rémi de MONTBRON - Agriculteurs bio et propriétaires d'hébergements écotouristiques à Captieux (33)

« Les grues cendrées, ce sont nos visiteuses de l'hiver ! Lorsque le Parc nous a proposé de participer à la mise en valeur touristique de l'hivernage, nous avons répondu présents. Nous apprenons à chaque rencontre, l'oiseau est vraiment passionnant. L'expérience des week-ends que le Parc promeut nous ménage également de belles rencontres avec des passionnés. »

## UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES : du baume au cœur des prés

L'Arnica est une belle marguerite jaune dont les populations sont bien développées dans les Hautes Vosges. Environ 10 tonnes par an sont prélevées pour six laboratoires : c'est la plus importante zone de cueillette en France. De façon à garantir la préservation de cette ressource précieuse, et qui plus est indicatrice du bon état de conservation des Hautes-Chaumes, le PNR des Ballons des Vosges et le Conseil général des Vosges ont rédigé, dans le cadre de Natura 2000, une convention avec l'ensemble des partenaires liés à l'Arnica : modes de gestion agricoles favorables à la préservation de l'espèce, règles de cueillette, gestion du domaine skiable, etc.



● Olivier TOUSSAINT - Cueilleur d'Arnica

« Je suis agriculteur à Gerbépal dans les Vosges, avec un petit troupeau de vaches allaitantes. Je cultive également des fruits rouges et cueille des plantes médicinales, notamment l'Arnica. Le travail réalisé avec le Parc a permis de reconnaître notre activité et nos pratiques sur le Markstein. Nous apprécions également le travail de médiation qu'il assure entre les nombreux acteurs concernés. »

# Éducation à la nature



Les Parcs sensibilisent l'ensemble des acteurs de leurs territoires à la préservation de la biodiversité, que ce soit les scolaires, les socio-professionnels et plus globalement les habitants.



## SCOLAIRES : les collégiens se penchent sur les tourbières

Sous forme d'un jeu de rôle, les collégiens du PNR du Massif des Bauges sont invités à se prononcer sur un projet d'aménagement touristique sur la zone Natura 2000 de la tourbière des Creusates. Après une séance de préparation en classe, les élèves se rendent sur site. Au cours de cette journée, les élèves appréhendent le milieu, guidés par un accompagnateur en montagne qui leur donne les informations nécessaires pour construire leur argumentaire. En fin de journée, chaque groupe rédige une lettre à l'attention du préfet dans laquelle il donne son point de vue sur le projet.



● Laurent NARBONNET - Professeur de SVT au collège Pierre-et Marie-Curie de Montmélian (Savoie)

« Ce projet est né sous l'impulsion du Parc suite à une demande de ma part d'illustrer une partie du programme de 6<sup>ème</sup> qui gagne à être ancrée dans le concret : l'impact que les décisions humaines peuvent avoir sur leur cadre de vie. »

## SOCIO-PROFESSIONNELS : discuter autour d'un arbre !



Un martéloscope est une parcelle forestière où les arbres sont cartographiés et décrits. On peut y simuler une coupe et en visualiser les conséquences (économiques, écologiques). Celui du PNR du Luberon est installé en forêt communale, sur un peuplement représentatif des forêts méditerranéennes. Le dispositif aborde des thématiques liées à leur multifonctionnalité : sylviculture, défense contre l'incendie, biodiversité. Il est utilisé dans le cadre de l'animation de la charte forestière de territoire lors de journées entre acteurs locaux, pour sensibiliser et faire échanger entre eux naturalistes, forestiers, élus...



● Camille LOUDUN - Animatrice territoriale au Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Provence Alpes Côte d'Azur

« Le Parc nous invite à utiliser le martéloscope avec les propriétaires privés. Ces journées permettent de casser certains clichés (nécessité de faire « propre », d'enlever le bois mort ou le lierre) et d'initier les propriétaires à la complexité de la gestion forestière multifonctionnelle. »



## HABITANTS : accueillir les chauves-souris chez soi

De 2007 à 2008, une prospection des bâtiments publics a été menée par le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Ce travail a permis d'accroître la connaissance sur les chauves-souris et les éventuels problèmes de cohabitation rencontrés. Le travail a ensuite été élargi à l'ensemble des propriétaires immobiliers : en collaboration avec les spécialistes du Groupe Mammalogique Normand, un numéro d'appel « SOS chauves-souris » a été mis en place et un livret a été conçu et propose des solutions techniques.



● Marie-Charlotte SICOT - Chargée de mission au Groupe Mammalogique Normand

« Le partenariat avec le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin permet, grâce à l'ancrage local fort du Parc, une sensibilisation, particulièrement précieuse, au plus près des habitants. »



# Quelques actions interparcs

## Les PNR, experts en agri-environnement, à l'initiative d'un concours agricole !



Initié par les PNR du Massif des Bauges et du Haut-Jura, le concours général agricole des prairies fleuries ([www.concours-agricole.com](http://www.concours-agricole.com)) récompense par un prix d'excellence agri-écologique les exploitations agricoles dont les prairies de fauche ou les pâturages riches en espèces présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Le concours se déroule en deux étapes : un jury local composé d'experts agronomes, écologues et d'apiculteurs désigne un lauréat au sein de chaque territoire participant. Les lauréats locaux concourent ensuite au niveau national. Depuis son lancement national en 2010, plus d'une trentaine de PNR ont participé à ce concours et montrent par des exemples de terrain que préservation de la biodiversité et valeur agronomique des prairies peuvent aller de pair. Aujourd'hui, des conservatoires, des chambres d'agriculture, des associations, des collectivités territoriales... se lancent dans l'aventure ! Le succès des différentes éditions montre que ce concours est un formidable outil pour favoriser le dialogue local et promouvoir des dynamiques agri-environnementales territoriales. Le réseau des PNR est engagé depuis plus de 25 ans dans des démarches agri-environnementales pour soutenir des actions agricoles volontaires favorables à la préservation des paysages et de l'environnement. À la demande du ministère en charge de l'Agriculture, le réseau des Parcs a fait des propositions de nouvelles mesures dans le cadre de la PAC 2014-2020.



## La biodiversité est aussi cultivée !

Les 3 Parcs naturels régionaux du Nord - Pas-de-Calais (Avesnois, Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut) et le Centre Régional de Ressources Génétiques agissent sur la conservation, l'étude et la valorisation du patrimoine fruitier régional. Quatre vergers conservatoires hautes-tiges ont été implantés sur des territoires de PNR. Le Verger conservatoire de Villeneuve-d'Ascq est reconnu comme l'un des plus importants conservatoires fruitiers au niveau national, voire européen, avec 1300 variétés fruitières dont plus de 700 pommes et 400 poires différentes ! La valorisation et la promotion de cette biodiversité cultivée se fait notamment au travers de l'opération « Plantons le décor », qui vise à mettre à disposition des habitants de la région les meilleures variétés d'arbres fruitiers (près de 100 variétés) et ornementaux au moyen de commandes groupées.

## Les Parcs au cœur du dispositif Trame verte et bleue

Très tôt engagé dans des démarches Trame verte et bleue (TVB), le réseau des Parcs a contribué à la définition du cadrage national de cette nouvelle politique publique et conduit de nombreuses actions favorisant la circulation des espèces et ainsi leur survie. Impulsées par un appel à projets du ministère en charge de l'Écologie (2008-2010), plusieurs réflexions interparcs ont été engagées dont l'une portée par les 10 Parcs du Massif Central (IPAMAC) afin d'engager une expérimentation commune d'identification d'une trame écologique interrégionale. Plusieurs raisons ont motivé cette approche interparcs : la nécessité d'appréhender ces continuités écologiques au-delà du seul périmètre du Parc, la volonté de rassembler largement les acteurs ainsi que le souhait d'anticiper la mise en place des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Le centre de ressources TVB, dont le Pôle « échanges » est porté par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, apporte un appui à ces démarches sur l'ensemble du territoire national.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris  
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78  
[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,  
 [www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

 Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux

 [fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR)

 [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

